

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.194

**Zone industrielle des
Agriers à
Angoulême :
acquisition d'un
ensemble immobilier
appartenant à la
société LEROY
SOMER**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.194**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZONE INDUSTRIELLE DES AGRIERS A ANGOULEME : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER APPARTENANT A LA SOCIETE LEROY SOMER**

La société Luxor Lighting, implantée sur la zone d'activité des Agriers est spécialisée dans la conception et la fabrication de fonctions d'éclairage et de signalisation pour véhicules automobiles. Présente depuis 50 ans sur le bassin d'emplois d'Angoulême, 150 salariés travaillent au sein de l'entreprise.

Luxor Lighting possède un excellent savoir-faire et propose des produits de qualité à ses clients.

Ces dernières années, la société a subi de nombreuses turbulences liées à la crise du marché automobile mais également aux évolutions de son actionariat qui n'a pas su développer une véritable stratégie de développement.

La forte implication de la direction et des salariés de Luxor Lighting, l'optimisation des moyens de production et de la gestion de l'entreprise associés au démarrage de nouveaux produits permettent aujourd'hui d'atteindre une exploitation à l'équilibre et de construire une ambitieuse stratégie de développement.

Luxor Lighting recherche donc un bâtiment de stockage sur la zone des Agriers afin d'améliorer l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement « supply chain ».

Or, la société Leroy Somer vend un site aux Agriers, 75 rue du Port Thureau et cadastré section DN n°31 composé de 2 bâtiments à vocation d'atelier et de stockage de 1 700 m² et d'un terrain de 3 940 m². Ce bâtiment pourrait convenir à Luxor Lighting, qui n'a cependant pas les moyens d'acquérir ce site compte-tenu de sa structure financière.

Au vu des enjeux en terme d'emplois, le GrandAngoulême pourrait alors acheter le site de Leroy Somer et le louer à Luxor Lighting.

Après discussion avec Leroy Somer, le GrandAngoulême a fait une proposition d'acquisition à hauteur de 200 000 € hors taxes.

L'acquisition se fera sous réserve d'une réponse positive de Leroy Somer et d'un engagement de Luxor Lighting à signer un bail commercial.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré DN 31, situé 75 rue du Port Thureau sur la zone industrielle des Agriers à Angoulême, appartenant à la société Leroy Somer, pour un montant de 200 000 € hors taxes, les frais liés à la vente étant à la charge du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2132.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2013